



**délibération :**  
**D\_2025\_3\_11**

Nombre de délégués en exercice : 60

Présents : 41

Votants : 48

**Objet : Avenant à la convention de partenariat avec BlaBlaCar Daily pour le développement du covoiturage sur le territoire**

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 10 juillet à 17 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de Fontaine-Fourches, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 03 Juillet 2025

**Titulaires** : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Monsieur MONDO Thierry, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur GODRON Charles, Monsieur ROSSIÈRE-ROLLIN Serge, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur FORGET Michel, Madame SAMSON Véronique, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNYI Anastasia, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Monsieur VERBRUGGE Christophe

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur BLONDEL Alain, Madame CARRASCO Armelle, Monsieur LUCQUIN Gilles

**Pouvoirs :**

Monsieur MASSET Julien a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain  
Madame RIOTTE Corinne a donné pouvoir à Monsieur CABOUSSIN Luc  
Madame BANOS Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur MONDO Thierry  
Monsieur FENOUILLET Didier a donné pouvoir à Madame PODOROJNYI Anastasia

Madame MOREAU Patricia a donné pouvoir à Monsieur MAURY Yannick  
Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur JAMBUT Gérard  
Monsieur CHAUVIN Marc a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice

**Absent(s)** : Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur SOUCHAL Georges, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame LEFEBVRE Julie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur DE RYCKE Régis, Madame FLON Martine

**Excusé(s)** : Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CARRASCO Gérard, Madame MOREAU Patricia, Madame BENOIT Florence, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur POULAIN Michel

**Secrétaire de Séance** : Madame Laurence GUERINOT

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le 15/07/2025

ID : 077-200040251-20250710-D\_2025\_3\_11-DE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Bassée Montois ;

Vu le PCAET Bassée-Montois approuvé en date du 25 mai 2023 portant le développement du co-voiturage au titre de ses actions ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-4-10 en date du 6 juin 2024 autorisant Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec BlaBlaCar Daily ;

Vu le projet d'avenant à la convention ci-annexé relative au partenariat avec BlaBlaCar Daily pour le développement du covoiturage sur le territoire ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 30 juin 2025,

Considérant que PCAET Bassée-Montois porte le développement du co-voiturage au titre de ses actions structurantes adaptées à notre territoire rural ;

Considérant que le partenariat avec BlaBlaCar Daily était d'une durée initiale de 12 mois à compter de sa signature, il est proposé de prolonger ce partenariat jusqu'au 31 décembre 2025 portant le coût à 3 750 € HT au lieu de 2 500 € HT initialement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de partenariat, ci-annexé, ainsi que tout autre avenant à intervenir ;
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour faire application de la présente délibération.

**Pour : 47 Contre : 1 Abstention : 0**

Le Président,  
Roger DENORMANDIE

Emis le 10/07/2025, transmis en sous-préfecture  
et rendu exécutoire le 15/07/2025

Le secrétaire de séance

*La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.*